

PARTIE II

« LÉGISLATION, GESTION APPLIQUÉE, COMMUNICATION »

2.1 LÉGISLATION

2.1.1 Cocher à l'aide d'une croix le groupe de boissons correspondant à chaque produit.

Produit	1 ^{er} groupe	2 ^{ème} groupe	3 ^{ème} groupe	4 ^{ème} groupe	5 ^{ème} groupe
Verre de Chablis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Évian	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Porto blanc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rhum	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cidre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Crème de cassis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Martini rosé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eau-de-vie de mirabelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Armagnac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vodka	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bière blanche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Thé vert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2.1.2 Cocher les cases appropriées dans le tableau ci-dessous (1/2)

	Vrai	Faux
1 Pour pouvoir exploiter un débit de boissons, il faut avoir un casier judiciaire vierge.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Tout débit de boissons de deuxième, troisième et quatrième catégorie qui a cessé d'exister depuis plus de deux ans est considéré comme supprimé et ne peut plus être transmis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Les établissements scolaires sont définis « zones protégées facultatives ».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 Les stades sont définis « zones protégées ».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher les cases appropriées dans le tableau ci-dessous (2/2)

		Vrai	Faux
5	Concernant les débits de boissons, il existe cinq catégories de licences.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	La licence appelée « licence de boissons fermentées » autorise la vente à consommer sur place des trois premiers groupes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Vous pouvez vendre ou offrir un vermouth à un mineur de plus de seize ans pendant la journée mais pas le soir.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Un débitant peut se procurer l'affichage relatif à la répression de l'ivresse publique et à la protection des mineurs à la préfecture.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	L'affiche de police des débits de boissons concerne les heures de fermeture.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Dans les débits de boissons, il est interdit de fumer à l'intérieur depuis le 1^{er} janvier 2009.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	Il est obligatoire d'afficher le tarif des consommations à l'extérieur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	La délivrance d'une note est obligatoire à partir de 15,24 €.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	La dénomination « panaché » est réservée à la boisson d'un titre alcoométrique inférieur ou égal à 1,2 %.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	En cas d'ouverture, de reprise ou de transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de deuxième, troisième et quatrième catégorie, le débitant doit suivre une formation (prévention contre l'alcoolisme, protection des mineurs, revente du tabac, législation sur les stupéfiants...) dans un centre agréé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	Il est obligatoire de conserver les notes délivrées pendant trois ans.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	Le permis d'exploitation est obligatoire pour ouvrir un débit de boissons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2.2 GESTION APPLIQUÉE

Soucieux de la bonne gestion de son service, votre chef vous demande de compléter la fiche technique ci-dessous.
Rappel : H.T.H.S. = hors taxes hors service.

BARBOTTAGE						
Produits	P.A.H.T. en €	Contenance		Volumes		TOTAL en €
		Conditionnement en cl.	P.U. du cl.	Fraction	Nombre de cl.	
Sirop grenadine	2,12	100		1/10	1	(1)
Jus de citron	2,73	70		3/10	2	(1)
Jus d'orange	1,84	100		6/10	4	(1)
Champagne	18,67	75		Compléter	5	(1)
Coût matières H.T.H.S.						(1)
Coefficient multiplicateur						5
Prix de vente H.T.H.S.						(2)
Service 15%						(2)
Prix de vente H.T.S.C.						(2)
TVA 19.6%						(2)
Prix de vente carte						(3)

- (1) Arrondir à trois décimales.
(2) Arrondir à deux décimales.
(3) Arrondir au demi-euro supérieur.

2.3 COMMUNICATION

Votre chef vous demande d'organiser une soirée pour vos clients en partenariat avec une grande maison de cognac française. Vous listez tous les moyens (contacts, matériels) que vous mettrez en œuvre afin de promouvoir, lors de cette soirée, l'eau-de-vie et votre établissement...

CONTACTS (quatre réponses attendues au minimum)	MATÉRIELS UTILISÉS SUR PLACE POUR LA SOIRÉE (quatre réponses attendues au minimum)

BNSE réseau SCEREN